

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

LEMON

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	LEMON
Code du produit	8036
UFI	QM00-A0JD-A00U-HWJX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Menegalli SA M. Orlando Menegalli Av. de Provence 10 1007 Lausanne Tel: 021 310.11.00 Mail: info@menegalli.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse (www.toxi.ch) Numéro d'urgence 24h/24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Cas non urgents: +41 44 251 66 66
Date de révision	03.02.2022

Version	009 (Version précédente: 008)
----------------	-------------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280 Portez des vêtements de protection à manches longues, des lunettes et des gants et une protection du visage en cas de risque d'éclabussure.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires EUH208: Contient du 2-methylisothiazol-3(2H)-one, d-limonene. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit Benzolsulfonsäure, C10-13-Alkylderivate, Natriumsalze, No.-CAS 68411-30-3, No.-CE 270-115-0

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Benzolsulfonsäure, C10-13-Alkylderivate, Natriumsalze	1% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68411-30-3 No.-CE: 270-115-0
(R)-p-mentha-1,8-diene; d-limonene	< 1%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317, Asp. Tox. 1 H304, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 3 H412, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 5989-27-5 No.-CE: 227-813-5 No.-Index: 601-096-00-2
2-methylisothiazol-3(2H)-one	< 1%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH071 [Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,0015 %] , Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 2682-20-4 No.-CE: 220-239-6 No.-Index: 613-326-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.
Contact avec la peau	Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité pas connue Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Rincer abondamment avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Classe de stockage:12. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

(R)-p-mentha-1,8-diene; d-limonene (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - Developmental
Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - Sensitizers

Sensitizer

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - STELs -
(KZGWs)

14 ppm STEL [KZGW]
80 mg/m3 STEL [KZGW]

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

7 ppm TWA [MAK]
40 mg/m3 TWA [MAK]

2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - Developmental
Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - Sensitizers

Sensitizer

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - STELs -
(KZGWs)

0.4 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

0.2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gant en nitrile extra forte, épaisseur de matériau 0,2 mm Temps de percée: >= 30 min. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solution aqueuse.
Couleur	Jaune.
Odeur	citron
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7.3
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1 g/ml
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	pas applicable (liquid)

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
-------------------------	-------------------------------

10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	<p>Benzolsulfonsäure, C10-13-Alkylderivate, Natriumsalze (CAS 68411-30-3) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 404 mg/kg (NLM_CIP)</p> <p>(R)-p-mentha-1,8-diene; d-limonene (CAS 5989-27-5) Dermal LD50 Rabbit > 5 g/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 4400 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 5200 mg/kg (CHEMVIEW)</p> <p>2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4) Dermal LD50 Rabbit = 200 mg/kg (NLM_HSDB) Inhalation LC50 Rat = 0.11 mg/L 4 h(EU_CLH) Oral LD50 Rat 232 - 249 mg/kg (EU_CLH) Oral LD50 Rat = 120 mg/kg (EU_CLH)</p>
Corrosion/irritation cutanée	Irritation légère de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritation sévère des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérogène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.
Danger par aspiration	La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme dangereux pour l'aspiration.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Peut changer le pH de l'eau.
-----------------------	------------------------------

Benzolsulfonsäure, C10-13-Alkylderivate, Natriumsalze (CAS 68411-30-3)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 96 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> 9 mg/L (IUCLID) EC50 72 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 11 mg/L (IUCLID) EC50 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 4.29 - 12.5 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Brachydanio rerio</i> 5.1 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h <i>Brachydanio rerio</i> 0.6 - 1.9 mg/L [semi-static] (IUCLID) LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 2.2 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 0.7 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 3.4 mg/L (IUCLID) LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 3.8 - 6.6 mg/L [static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 0.63 mg/L (IUCLID)

(R)-p-mentha-1,8-diene; d-limonene (CAS 5989-27-5)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 0.619 - 0.796 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 35 mg/L (EPA)
---	--

2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Inherently biodegradable according to OECD guidelines.
---	--

12.2. Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OECD approprié. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. OMoD Code des déchets pour les quantités résiduelles: 16 10 03 [ds] Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
<5%: agents de surface non ioniques
agents de conservation
Fragrances allergisantes: (R)-p-mentha-1,8-diene; d-limonene, Citral, Linalool
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
Classe de stockage 12. (CH)

(R)-p-mentha-1,8-diene; d-limonene (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Volatile Organic 2902.1999

Compounds (VOCs) - Group I

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex III - Other Limitations and Requirements

The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products
Peroxide value less than 20 mmoles/L

EU - Biocides (2007/565/EC) -

Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

Product type: 12

EU - REACH (1907/2006) - Annex

XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

Use restricted. See item 75. (C)

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

Present

2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)

TEDX (The Endocrine Disruption Present

Exchange) - Potential Endocrine Disruptors

Switzerland - Biocides - Annex II -

Active Substances - Minimum

Purity

95 w/w% Sunset Date: 09/30/2026

950 g/kg Sunset Date: 12/31/2028

950 g/kg Sunset Date: 03/31/2029

Switzerland - Biocides - Annex II -

Active Substances - Product Type

Product Type: 13

Product Type: 11

Product Type: 12

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex V - Preservatives -

Maximum Authorised Concentration

0.0015 % MAC (rinse-off products

the use of the mixture of Methylchloroisothiazolinone (and

Methylisothiazolinone is incompatible with the use of

Methylisothiazolinone alone in the same product)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex

II Part 1 - Supported Substances

341 Product type 6, 11, 12, 13 (220-239-6)

EU - Biocides (2007/565/EC) -

Substances and Product-Types Not

to Be Included in Annexes I, IA and

IB to Directive 98/8/EC

Product type: 7

Product type: 9

Product type: 10

Product type: 22

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	13 - Working or cutting fluid preservatives (Commission Implementing Regulation 2015/1726/EU) 12 - Slimicides (Commission Implementing Regulation 2017/2004/EU) 11 - Preservatives for liquid-cooling and processing systems (Commission Implementing Regulation 2017/1278/EU) Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 8, 13, 16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CED: Code du catalogue européen de déchet
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H311: Toxique par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H330: Mortel par inhalation. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.